

Bois d'oeuvre—Droit à l'exportation

devrait. L'industrie du bois d'oeuvre prend de plus en plus d'importance, comme l'illustre le fait que 70 p. 100 de nos produits de bois d'oeuvre sont exportés aux États-Unis. Si le gouvernement albertain juge que c'est là la meilleure solution possible dans les circonstances, alors elle l'est. Je dois soutenir la position de notre gouvernement provincial en l'occurrence.

Le gouvernement de l'Alberta a également déclaré qu'il aura d'étroites consultations avec les représentants de l'industrie forestière de la province au sujet des modifications qu'il pourrait apporter au régime des droits de coupe. Je voudrais insister sur la consultation. C'est très important pour notre province et pour notre pays. Je me réjouis de voir que notre gouvernement provincial consultera les représentants de l'industrie et que le gouvernement fédéral continuera d'en faire autant avec notre province aussi bien qu'avec les autres. Ce sont là des facteurs très importants.

Pour mettre les choses au point, le 2 janvier 1987, les États-Unis ont émis une déclaration dans laquelle ils ont clairement signalé que la souveraineté du Canada n'avait pas été compromise. Cette question est fort importante, car l'opposition ne cesse d'affirmer que d'une façon ou d'une autre, notre souveraineté est compromise, ce qui n'est pas le cas. Je voudrais vous citer cette déclaration; voici:

Les autorités canadiennes pourront modifier comme et quand bon leur semble leurs pratiques de gestion des forêts car ce sont des décisions qui sont du ressort des Canadiens. Les États-Unis se préoccupent seulement des mesures d'appréciation et de leurs répercussions sur le droit à l'exportation.

C'est tout à fait juste. Nous conservons notre souveraineté. Monsieur le Président, je comprends parfaitement votre signe et je vous remercie vivement de m'avoir donné cette occasion.

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat. J'hésite à demander au député d'Edmonton-Est (M. Lesick) de retirer sa dernière observation, car je vous connais, monsieur le Président, et je ne songerais jamais à vous accuser de ces choses.

Quoi qu'il en soit, le problème dont nous sommes saisis aujourd'hui est extrêmement grave. Selon moi, toute une série d'erreurs nous ont conduits à la situation à laquelle nous devons faire face à la Chambre aujourd'hui.

Il faut se reporter à la période de 1983 alors que, devant les agences de commerce international des États-Unis, il a été prouvé que nos droits de coupe n'étaient pas un mécanisme de subventions—que ce recours était injustifié—et que fondamentalement, nos exportations de bois d'oeuvre ne nuisaient pas au marché américain. Selon de nombreuses personnes versées dans ce domaine, le Canada avait investi beaucoup dans un accroissement de la productivité. Nous avons agi en ce sens avant les Américains. Nos usines comptaient parmi les plus productives du monde.

Les Américains ont si mal administré leurs forêts, qu'ils se sont faits du tort à eux-mêmes et ils ont créé une situation où il leur était impossible d'avoir accès à du bois d'oeuvre à un prix raisonnable. Nous allons payer le prix de l'incompétence des américains et de leurs mauvais investissements dans l'industrie forestière. Pour que cette industrie survive et prospère aux États-Unis, on aurait dû élaborer des plans et rectifier les erreurs. Au lieu de cela, des entreprises multinationales établies à la fois au Canada et aux États-Unis, demandent au gouvernement américain de s'en prendre au Canada, afin de

les aider. Il s'agit d'un procédé inacceptable dans le domaine du commerce international.

Le fond du problème réside dans le fait qu'après avoir subi un premier échec, ces entreprises sont revenues à la charge et elles ont exercé d'énormes pressions politiques sur leur propre gouvernement. Notre gouvernement a été, de ce fait, soumis lui-même à d'énormes pressions, auxquelles il a cédé.

Qu'est-ce qui a provoqué cette capitulation? Je plains de plus en plus mes collègues d'en face. Ils ne renoncent pas malgré tous les malheurs qui s'abattent sur eux. Ils ont été mis dans une curieuse situation. La Colombie-Britannique était en pleine campagne électorale. Étant parvenu à régler une grève et soucieux de nouvelles conquêtes, un homme s'est imaginé qu'il pouvait tout seul régler les conflits commerciaux internationaux. Cet homme, le premier ministre Vander Zalm, s'est désolidarisé des représentants du patronat, du salariat, voire des autres premiers ministres fédéral et provinciaux et a fait des déclarations tout à fait inopportunes, affirmant que nos droits de coupe n'étaient pas satisfaisants, qu'il fallait les remettre en question et tenter autant que possible de répondre aux exigences des Américains, alors que les autorités partout au Canada avaient convenu de poursuivre leurs efforts, et de soumettre notre point de vue là où nous avons toutes les chances de gagner de nouveau. Mais M. Vander Zalm s'est désolidarisé des Canadiens et d'une façon irréfléchie et inconsidérée il a démoli le dossier du Canada. Il a même été jusqu'à dire que si les autres Canadiens ne voyaient pas les choses à sa façon, il prendrait l'initiative de signer lui-même une entente privée avec les Américains. En agissant ainsi, le premier ministre de la Colombie-Britannique a trahi les usages internationaux.

• (1300)

Quand une délégation quitte la Chambre et se rend à l'étranger, nous mettons le plus souvent de côté nos considérations partisans et nous nous efforçons de présenter un point de vue canadien—non pas néo-démocrate, conservateur ou libéral—afin de conclure la meilleure affaire. Nous restons solidaires. Nous ne faisons pas de déclaration intempestive. Nous nous efforçons de présenter le Canada sous son meilleur jour. Agissant d'une façon irréfléchie et irresponsable, M. Vander Zalm a semé la zizanie parmi les Canadiens et ruiné notre position.

Le gouvernement fédéral s'est retrouvé dans une situation intenable. Il n'était plus possible de poursuivre la discussion avec les États-Unis, le premier ministre de la Colombie-Britannique ayant déjà plaidé coupable. Tout retour en arrière était impossible. Le gouvernement s'est vu dans l'obligation de proposer aux Américains une nouvelle formule mais à mon avis, il a commis là une erreur monumentale. Nous avons agi avec trop de hâte et mis en péril notre souveraineté. Je connais un vieux dicton qui dit qu'on devrait éviter de mettre le feu à tout pont qu'on risque de devoir retraverser à genoux. Et on a oublié d'en tenir compte.

Nous aurions dû proposer aux Américains de leur vendre par contrat du bois débité. Ils auraient dû pouvoir présenter des offres, au même titre que les Canadiens, valables pour un contrat d'un maximum de trois ans. Ce dernier aurait été renouvelable une fois par semestre, de façon à nous permettre